

Dimanche 15 mars 2020.

Communiqué de Presse de Dominique Bussereau

*Président du Département de la Charente-Maritime
et de l'Assemblée des Départements de France, ancien Ministre*

Conformément aux dernières mesures annoncées par le Premier Ministre visant à limiter au maximum les rassemblements et réunions de personnes, le Département fait évoluer ses dispositifs dans un esprit de solidarité et de bienveillance.

De manière générale, pour continuer à répondre à nos concitoyens :

- Les accueils physiques seront fermés. Les entretiens téléphoniques et les réponses par Internet les remplaceront et seront renforcés.

Solidarité sociale

- Pour les personnes qui bénéficient d'une prestation :
Leurs droits et allocations seront prorogés et les nouvelles demandes seront traitées par téléphone.
- Les visites à domicile (VAD) seront suspendues pour les personnes âgées, handicapées, suivi social, petite enfance (PMI). Les signalements d'enfant en danger continueront d'être traités à domicile.
- Des réponses téléphoniques seront organisées pour le traitement des dossiers d'urgence.
- La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de la Charente-Maritime donnera des réponses par téléphone et poursuivra l'instruction des dossiers déjà déposés.

Infrastructures et routes

- Les agents seront affectés prioritairement aux actions de sécurité routière dont le fauchage.
- Les travaux prioritaires continueront d'être assurés.

Vie culturelle

- Les lieux gérés par le Département et recevant du public, les Archives Départementales, les Pôles-Nature, le Paléosite, la Cité de l'Huitre ... sont fermés jusqu'à nouvel ordre.